

Image not found or type unknown



Auto-entrepreneur : sous-traitance

Par **jofre**, le **07/03/2010** à **21:50**

Bonjour,

Je vais avoir 18 ans dans quelques jours.

J'ai pas mal de connaissances en développement web et je souhaite créer des sites internet pour particulier ou petites entreprises afin de mettre un peu d'argent de coté pour mes études. Cependant, je ne suis pas très bon quand il s'agit de réaliser le graphisme du site.

Un ami m'a proposé de réaliser les graphismes. Il a 16 ans donc peut légalement travailler mais il n'a pas accès au statut d'auto-entrepreneur.

J'aimerais savoir comment le rémunérer légalement ?

Je souhaite le rémunérer suivant le nombre de graphisme qu'il réalise et non en salaire mensuel.

Merci de me répondre au plus vite pour que je puisse mettre ça en place d'ici peu.

Geoffrey.